



Préposé aux services de
soutien à la personne

Comment s'inscrire

Il existe quatre façons de devenir membre de l'OSFSSS : voyez laquelle vous convient. *

1

Formation en Ontario

J'ai (j'aurai) un diplôme d'un programme agréé de PSSP en Ontario.

- Je peux présenter un diplôme ou certificat de PSSP ou relevé d'un programme de PSSP terminé le 1^{er} juillet 2014¹ ou après dans un conseil scolaire, collège ou établissement autochtone.

¹ Si vous avez complété un programme ontarien avant le 1^{er} juillet 2014 et travaillé comme PSSP au cours des trois dernières années, vous pouvez vous inscrire avec la méthode 2.

2

Expérience de travail en Ontario

J'ai travaillé comme PSSP en Ontario au cours des trois dernières années.

Mon employeur a rempli un [formulaire de confirmation d'emploi et de compétences](#) qui confirme que :

- J'ai travaillé 600+ heures.

OU

- Je peux présenter un diplôme, certificat et relevé ou autre document d'un programme de formation de PSSP de 600+ heures.

*La Méthode 2 restera ouverte jusqu'au 1^{er} décembre 2027.

3

Mobilité de la main-d'œuvre

Je suis inscrit et j'ai travaillé comme PSSP au Canada, ailleurs qu'en Ontario, au cours des trois dernières années.

- Je peux fournir [une attestation d'inscription à un tableau ou registre](#) canadien d'aide en soins de santé ou d'assistant en soins continus.

4

Évaluation des compétences

Je ne suis pas admissible aux autres méthodes d'inscription, mais j'ai complété une formation de PSSP d'au moins 600 heures à l'extérieur de l'Ontario.

- Je peux présenter un diplôme, certificat et relevé ou autre document d'un programme de formation de PSSP de 600+ heures.

Faire une demande sur hscpoa.com/fr, sous « Postulants ».



*Visitez hscpoa.com/fr/candidats/ pour d'autres informations sur ces exigences.

POUR ÊTRE ACCEPTÉS, LES POSTULANTS DOIVENT :

- répondre aux exigences de formation ou travail;
- communiquer en français ou en anglais;
- faire preuve d'intégrité;
- présenter une attestation d'inscription d'un autre organisme de réglementation (le cas échéant).

Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien

Les soins de qualité sont la pierre angulaire de notre système de santé et les PSSP jouent un rôle essentiel. Dans ses efforts pour embaucher, soutenir et conserver les personnes qui fournissent des soins cruciaux, le gouvernement de l'Ontario a créé l'OSFSSS qui offre des avantages importants aux PSSP, à leurs employeurs et aux personnes qui comptent sur leurs soins.